



La réforme de la Politique Commune de la Pêche et les Pêcheries à Petite Échelle:

***Paver le chemin vers des modes de vie durables et
des communautés de pêche dynamiques***

Actes de l'atelier du 28 septembre 2009

Conseil Economique et Social Européen, Bruxelles

International Collective in Support of Fishworkers

www.icsf.net

SESSION 1 : La réforme de la PCP, le Livre Vert et la pêche à petite échelle

Ce panel de discussion introductif était composé de deux représentants de la Direction Générale des Affaires Maritimes et de la Pêche de la Commission européenne (DG *Mare*). Les interventions furent modérées par **Brian O’Riordan**, Secrétaire du Bureau de Belgique de ICSF.

Joost Paardekooper, *Policy Officer* pour la réforme de la PCP à la DG *Mare* de la Commission européenne, fit une description des étapes clés du processus de réforme et du contexte ayant motivé un tel remaniement de la gestion de la pêche.

« Ne pensez pas qu’aujourd’hui nous allons rendre des positions explicites concernant l’avenir des pêcheries à petite échelle », commença-t-il. « La Commission a été claire : avant toute chose nous devons débattre de tous les éléments concernant la PCP actuelle. Il ne faut laisser aucune question de côté ».

Reprenant les grandes lignes de la « vision de la pêche européenne en 2020 » du Livre Vert, il évoqua un secteur rentable, exploitant des écosystèmes sains de manière durable. Il mentionna également l’attention portée sur le bien être des communautés côtières et sur une dimension externe orientée vers le développement des pays tiers, tout en servant les intérêts de l’UE. Enfin, il évoqua une politique moins chère et plus simple à utiliser, plus proche des pêcheurs et plus apte à « impliquer la population dans la prise de décision ».

« Nous sommes encore loin à l’heure actuelle de cette vision d’avenir », admit-il avant de dépeindre le tableau actuel du secteur. Faisant le constat de la surcapacité de la flotte, de l’appauvrissement des stocks halieutiques, de la dépendance aux subventions et de l’accroissement de la consommation de carburant, il appela de ses vœux une meilleure adaptation du secteur « au contexte mondial, à la crise économique et à la crise pétrolière qui a surtout touché la résilience économique de la flotte ».

Il fit également part de l’engagement de l’Europe vers une meilleure utilisation des ressources et de l’espace marin, de manière plus respectueuse de l’environnement. A ce sujet, il nota la volonté croissante des consommateurs et citoyens d’évoluer vers un modèle de pêche durable.

Il isola ensuite les cinq problèmes structurels de la PCP cités dans le Livre Vert. D’après lui, la PCP actuelle s’est soldée par : l’échec des plans de déclassement de navires dans leur tentative de résoudre le problème de la surcapacité et d’atteindre des niveaux de production équilibrés ; des prises de décisions en matière de quotas et de plans de reconstitution non adaptées aux objectifs environnementaux ; un mécanisme de prise de décision trop complexe et trop politisé ; un manque de souplesse et de flexibilité empêchant une réelle prise de responsabilité de l’industrie ; l’échec des mesures de surveillance et de mise en application des règlements.

En guise de conclusion, il fit part de la volonté de la Commission européenne de se tourner vers un système de gestion basé sur les droits de pêche, avec un régime différencié pour la

pêche à petite échelle. « La Commission a conclu que les communautés côtières étaient extrêmement liées aux pêcheries à petite échelle. Dès lors, elle a l'intention de se concentrer sur cet aspect ».

Casto Lopez Benitez, *Policy Officer* pour la gestion de la flotte de pêche à la DG *Mare* de la Commission européenne, se focalisa sur l'éventualité d'un « régime différencié pour les pêcheries à petite échelle ».

Il effectua avant tout une brève description de la flotte européenne par segments de taille, mettant en évidence la majorité de petits bateaux, et évalua les tendances de son évolution : « Les petites embarcations sont substituées progressivement par des embarcations plus grandes et plus commodes. En termes généraux, la flotte européenne a réduit son rendement d'environ 2% par année ces 15 dernières années. En termes de nombre d'embarcations, ce chiffre est un peu plus élevé, autour de 3% ».

Il illustra l'importance économique du secteur de la pêche à petite échelle à l'aide d'un tableau reprenant les données de la Grèce, de l'Italie et du Royaume-Uni (ces pays ayant fourni à la Commission des statistiques complètes couvrant la totalité de leur flotte) en termes de volume et de valeur des débarquements et distinguant les navires de moins de 12 mètres de ceux de moins de 40 mètres. « Cette flotte de bateaux de moins de 12 mètres est significative en termes d'importance dans le secteur et, de plus, ceci paraît indiquer que les captures sont de plus grande valeur », remarqua-t-il.

Casto Lopez Benitez récapitula ensuite les dispositions envisagées dans le Livre Vert au sujet d'un futur « régime différencié pour les pêcheries à petite échelle ». Selon lui, le point de départ est la réduction de la capacité : « La réduction de la capacité est une condition *sine qua non* pour que la pêche et les pêcheries européennes puissent être durables d'un point de vue environnemental et économique ». Considérant le nombre d'emplois liés à la petite pêche dans les régions côtières, il insista sur la nécessité de prendre des mesures visant à limiter l'impact de cette réduction dans les communautés de pêche.

Mesurant l'importance de la flottille de pêche à petite échelle, il souligna la nécessité d'équilibre avec les possibilités de pêche : « Les petits bateaux peuvent être les plus efficaces et la pression exercée sur la ressource peut aussi être excessive ».

Selon lui, cette gestion de la pêche à petite échelle devra tenir compte des particularités des flottes de chaque pays et donc permettre une certaine flexibilité : « Le régime que nous devons adopter au niveau communautaire doit être suffisamment souple pour pouvoir s'adapter aux différentes situations. Cette souplesse demande que le système soit le plus proche possible de l'utilisateur. (...) Nous devons donc renforcer la consultation des pêcheurs et des représentants de ce secteur ».

Pour conclure, et afin de lancer le débat, il mit en évidence les trois questions auxquelles le processus de réforme de la PCP va devoir apporter des réponses : Comment définissons-nous la pêche artisanale ? ; Quelles sont les mesures spécifiques qui pourraient protéger les

emplois, la pêche artisanale et la richesse que ces flottes génèrent pour les communautés côtières ? ; A quel niveau serait-il le plus efficace de prendre les décisions ?

Suite à ces deux interventions fut lancé un débat autour de ces questions entre l'assemblée et les représentants de la DG *Mare*.

Paul Joy, membre de la NUTFA (*New Under Ten Fishermen's Association*) et représentant de la *Hastings Fishermen's Protection Society*, fit part du total désintérêt du gouvernement britannique envers le secteur dit des « moins de dix mètres », qui représente pourtant 93% des navires au Royaume-Uni. « Nous n'avons aucune aide, aucune subvention pour le déclassement de nos navires », ajouta-t-il.

Katia Frangoudes, animatrice du réseau européen AKTEA des organisations de femmes du monde de la pêche et chercheuse à l'Université de Bretagne Occidentale, demanda des clarifications quant à la traduction du terme « *small-scale fisheries* ». Elle insista sur le fait que les termes « pêche artisanale » et « petite pêche » en français et en espagnol n'ont pas la même signification qu'en anglais. « La définition de 'pêche artisanale' ou '*small-scale fisheries*' doit être clarifiée au niveau communautaire », ajouta-t-elle.

Elisabeth Tempier, de l'Antenne Méditerranée du collectif Pêche et Développement, insista sur le besoin de réfléchir à un autre mode de développement. Selon elle, la segmentation de la flotte en pêche industrielle et pêche artisanale n'amène pas à se questionner sur la viabilité du modèle actuel.

Elle proposa ensuite de tenir compte d'indicateurs socio-économiques tels que la structure financière de l'armement, la présence à bord du patron, etc.

Danièle Le Sauce, présidente du collectif Pêche et Développement, insista sur la nécessité de converger vers la définition d'un modèle européen de la pêche artisanale. Il s'agirait d'une base de départ à partir de laquelle on puisse travailler sur des adaptations locales. Le processus de prise de décisions devrait suivre le même cheminement, d'un cadre émanant des institutions européennes vers une mise en application par les représentants locaux de la profession.

Magnus Johnson, chercheur au *Centre for Environmental & Marine Sciences* de l'Université de Hull (UK), souligna le caractère obsolète du concept de « rendement équilibré maximal ». Il demanda aux représentants de la DG *Mare* quelle définition la Commission donne-t-elle de ce concept, et quelles sont ses implications pour la définition de la pêche à petite échelle.

Annie Castaldo, représentant la Fédération des Femmes du Milieu Maritime (2FM), demanda la position de la Commission européenne au sujet de l'aquaculture, plus particulièrement de la conchyliculture, peu mentionnée dans le Livre Vert.

Brian O'Riordan rendit ensuite la parole aux représentants de la DG *Mare*.

Casto Lopez Benitez répondit en premier lieu à la question concernant les navires de moins de dix mètres au Royaume-Uni. Il expliqua que les mesures de financement spécifiques à la

pêche à petite échelle font partie du Fond Européen pour la Pêche. Le FEP constitue un « cadre au sein duquel un Etat membre peut décider d'octroyer un financement, ou pas ». Actuellement, cette compétence relève exclusivement de l'Etat membre. « La Commission devrait-elle prendre une part plus active ? Si vous estimez que les choses doivent changer, il faut que vous le disiez et nous en prendrons note », ajouta-t-il.

Il revint ensuite sur le problème de définition de la pêche à petite échelle. La Commission utilise actuellement les termes « *small-scale fisheries* » en anglais, et « pêche artisanale » en français. Dans la législation communautaire, il s'agit des navires de moins de douze mètres utilisant des engins fixes. « Il faut voir ensuite comment cela se traduit dans les dispositions adoptées par les Etats membres, au-delà de la législation communautaire, pour traiter cette pêche artisanale de façon spécifique. (...) Doit-on maintenir cette distinction ? C'est ce que vous devriez nous dire », ajouta-t-il.

Enfin, il releva la proposition d'inclure un critère concernant la structure des entreprises. Il insista cependant sur la nécessité de parvenir à une définition commune. Il mentionna la possibilité d'établir une « définition commune de base », laissant à chaque Etat membre une « marge de manœuvre ».

Joost Paardekooper se pencha quant à lui sur la remarque concernant le rendement équilibré maximal. Selon lui, le concept ne fait pas l'objet d'un consensus et est actuellement discuté dans différentes institutions, sans pour autant être considéré comme dénué d'utilité. « Il est vraiment important que les biologistes nous fournissent des définitions précises en termes de cibles, d'objectifs », précisa-t-il. L'engagement pris par la Commission et l'ensemble des Ministres à Johannesburg en 2002 place cet équilibre à la base du processus de réforme.

Il répondit ensuite à la question concernant la place de l'aquaculture dans le Livre Vert et dans le processus de réforme. « Dans les mois qui ont suivi l'adoption du Livre vert par la Commission, il y a eu une communication adoptée par la Commission sur l'avenir de l'aquaculture », commença-t-il. Considérant la situation de stagnation que connaît actuellement ce secteur en Europe, il souligna la nécessité de l'inclure au débat, sans pour autant le considérer comme l'un des piliers de la PCP. L'aquaculture « mérite toutefois une approche quelque peu différente (...) et nous attendons vraiment vos contributions à ce sujet », conclut-il.

Brian O'Riordan mit fin au débat et énuméra les questions en suspens pour la suite de l'atelier : Qu'entend-on par « petit » ? ; Qu'entend-on par « artisanal » ? ; « Qu'entend-on par « durable » ? ; Comment les pêcheries peuvent-elles être gérées de façon à protéger les stocks et à garantir que les communautés côtières puissent continuer à prospérer ?

SESSION 2 : Diversité et importance de la pêche à petite échelle dans l'Union européenne

Le panel de cette table ronde était composé d'intervenants en provenance de France, d'Espagne, du Royaume-Uni et du Portugal. Les discussions furent modérées par **Xoán Lopez**, Secrétaire de la Fédération Galicienne des *Cofradias* de pêcheurs (Espagne).

Après avoir présenté les différents orateurs, Xoán Lopez accueillit positivement l'alternative proposée par la Commission européenne : la mise en place d'un régime de gestion différencié. Soulignant la diversité des petites pêches en Europe et des nomenclatures s'y référant, il tenta de centrer le débat: « Les précédentes révisions de la PCP ont soulevé de façon peu claire la question de la pêche artisanale et traditionnelle et de sa reconnaissance. L'idée ici, c'est que la politique européenne soit conçue de manière à tenir pleinement compte de la pêche à petite échelle ».

Considérant le travail de définition de la pêche artisanale comme une priorité dans ce débat, il mentionna l'initiative exceptionnelle du CCR Sud-ouest, à l'origine de la création d'un « Groupe de travail Pêche Traditionnelle ». La question centrale autour de laquelle travaille ce groupe est primordiale lorsqu'il s'agit d'appréhender la diversité et l'importance de la pêche à petite échelle en Europe : « A quel niveau se placer pour une telle définition ? ». C'est autour de cette question que s'articula le débat lors de cette session.

Jerry Percy, président de la NUTFA (*New Under Ten Fishermen's Association*) au Royaume-Uni et Chef exécutif de la *Welsh Federation of Fishermens Associations*, remarqua également la nécessité, afin d'évaluer l'importance des flottes de pêche à petite échelle en Europe, d'esquisser ensemble une définition de ces flottes. Il s'agit en effet d'un impératif si l'on veut espérer une meilleure reconnaissance du secteur.

Afin de décrire la situation de la petite pêche au Royaume-Uni, il fit état du manque de représentativité du secteur et des conséquences de sa non-reconnaissance dans l'allocation des quotas. « Sur l'ensemble de nos 5800 vaisseaux, 75% mesurent moins de 10 mètres. Ceux-ci n'ont accès qu'à 3% des quotas, quelle que soit la méthode de pêche qu'ils utilisent » se plaignit-il. Il insista sur le caractère inégalitaire de cette politique de quotas, et sur le besoin de la réformer. Cette situation favorise les armements industriels subventionnés au détriment de la petite pêche côtière dont les bénéfices sont mal connus des autorités britanniques.

Dans un contexte de réduction des capacités, le gouvernement a pourtant tout intérêt à prêter attention à cette pêche artisanale pourvoyeuse d'emplois. La modernisation et la poursuite d'une efficacité accrue ne sont pas compatibles avec la notion de durabilité. « Ce que nous recherchons, c'est une bonne politique de l'emploi et un respect de l'environnement. Et pour cela, il faut rééquilibrer la donne ».

Jerry Percy, signalant que les questions de la définition de la pêche à petite échelle et de la concurrence endurée face au secteur industriel étaient déjà mentionnées dans le Livre Vert de 2001 – toutefois sans progrès dans ce sens –, conclut par ces mots : « Nous devons faire en

sorte que la révision de 2012 apporte de véritables changements pour soutenir les petites pêcheries en Europe ».

Liberato Fernandez, président de la Fédération des Pêcheurs des Açores, entreprit de dresser le portrait de la pêche artisanale dans les îles de l'Atlantique (Açores, Madère et Canaries). Il souligna dans un premier temps les conditions géomorphologiques particulières de ces îles : elles sont quasiment dépourvues de plateau continental. Il s'agit là d'un élément déterminant pour la petite pêche. Dans le cas des Açores, 89% des 700 navires de pêche mesurent moins de 12 mètres et utilisent principalement des palangres de fond très sélectives, allant jusqu'à 50 milles des côtes. Selon Liberato Fernandez, la situation particulière de cette petite pêche régionale doit être prise en compte. D'autre part il rappela que « jusqu'à 12 milles, la pêche doit être exclusivement une pêche de petite échelle ».

Il décrivit ensuite le contexte socio-économique des îles de l'Atlantique, où 10% de la population active dépend de la pêche. La plupart des débarquements de la pêche artisanale ont peu de valeur commerciale et sont destinés au marché intérieur, et les pêcheurs éprouvent d'énormes difficultés à écouler à un prix acceptable leurs captures de valeur sur le marché continental. « Il faut que nous ayons des clauses, des dispositions spéciales, pour garantir une production entraînant une rémunération juste pour les pêcheurs », souligna-t-il.

Liberato Fernandez rappela la nécessité d'une « gestion régionale des ressources régionales », illustrant ses propos par l'exemple du chinchard, pêché dans l'ensemble des îles de l'Atlantique. « Ce n'est pas à l'Europe de fixer des quotas et des régimes de gestion pour ces espèces ».

Pour conclure, il critiqua vivement la multiplication des législations européennes ne tenant pas compte des textes préexistants, notamment issus de la Convention des Nations Unies sur le Droit de la Mer. « Il ne faut pas chercher à réinventer la roue, pour ensuite entrer en conflit avec ce qui existe déjà, entraînant des problèmes d'application », conclut-il.

Antonio Garcia Allut, professeur à l'Université de La Coruña et représentant de la *Fundación Lonxanet* pour une pêche durable, revint sur les multiples nomenclatures de la pêche à petite échelle et sur le danger de confusion des concepts, les uns et les autres ne faisant pas entrer en compte les mêmes acteurs sociaux et partenaires économiques : « L'emploi de ces concepts n'est pas innocent car il entraîne des conséquences. Quand nous voulons définir un concept comme celui de la pêche artisanale, ce que nous essayons de définir c'est l'identité de la pêche artisanale ». Il souligna la nécessité de lier identité et système de production, c'est-à-dire de mettre en relation l'image que les acteurs ont d'eux-mêmes et les spécificités de leur activité. Pour le professeur Allut, il est alors nécessaire d'identifier les dénominateurs communs afin de définir les segments de la flotte. Mais cette définition ne peut se faire qu'avec des critères beaucoup plus inclusifs plutôt que de simples données techniques : elle doit prendre en compte le contexte géographique, économique et social dans lequel s'insère l'activité de production. Dans le cas contraire, la définition, à quelque niveau que ce soit, peut s'avérer inutile voire dangereuse : « définir de manière approximative la pêche artisanale est un danger en soi ».

Faisant allusion à un tableau de classification dont il est l'auteur, il énuméra ensuite une série de questions à se poser pour obtenir des variables pertinentes : quels sont les moyens de production; qui achète le navire; pour quel marché produit-on; comment les embarcations sont-elles gérées et les journées de pêche optimisées; quel est le système de rémunération; etc. Il insista également sur la nécessité d'observer les groupements d'acteurs (*cofradias*, organisations de producteurs, associations de pêcheurs, etc.) et leurs niveaux d'influence sur les politiques de pêche, ainsi que les communautés de pêcheurs, leur mentalité et leur vulnérabilité.

Enfin, il se pencha sur la question des bénéfices issus de l'écosystème : centrés sur la communauté dans le cas de la pêche artisanale, ils sont destinés aux investisseurs capitalistes dans le cas de la pêche industrielle. « Le lien culturel avec la mer n'est pas le même pour un pêcheur artisanal qui vit sur la côte, un individu qui vit de sa pêche, et une organisation qui a pour objectif le plus de bénéfice possible. Cela n'a aucun sens de parler de pérennité et de durabilité si on ne parle pas de l'écosystème dans lequel nous travaillons ».

Olivier Guyader, économiste à l'IFREMER, fit une présentation chiffrée de l'importance de la petite pêche côtière en France. Prenant comme classe de longueur de référence les navires inférieurs à 12 mètres, il montra que 82% des 7700 navires répertoriés font partie de la petite pêche. Admettant le caractère discutable du critère de longueur, il esquaissa une répartition géographique de la petite pêche : ce secteur représente la majorité de l'activité de pêche sur l'ensemble des façades maritimes (70% en Mer du Nord et Atlantique, 90% en Méditerranée).

Soulignant que cette tendance est valable pour l'ensemble de l'Europe, il regretta le manque de données et de connaissances scientifiques relatives à la petite pêche dans les Etats membres. Il mentionna cependant la création en France d'un système d'observation « couvrant non seulement la dimension biologique de l'exploitation mais aussi la dimension socio-économique des pêcheries ». Il mit ensuite en évidence la dépendance de la petite pêche vis-à-vis de la zone côtière. Cette dépendance décroît avec la taille des navires mais il apparaît clairement que l'ensemble de la flotte de pêche française maintient une forte activité dans cette zone, « ce qui montre le fort degré d'interaction entre d'une part les flottes côtières et les flottes plus hauturières qui opèrent aussi en zone côtière ». A cette interaction entre segments de la flotte s'ajoute la compétition de la pêche récréative. La zone côtière nécessite donc une gestion intégrée, et une approche systémique des relations entre types de pêche.

Se penchant ensuite sur les engins utilisés, Olivier Guyader mit en évidence la tendance des bateaux de moins de 12 mètres à utiliser des engins dits passifs (lignes, filets, palangres, casiers, etc.), contrairement aux plus gros navires employant majoritairement des engins mobiles (chaluts, dragues, seines, etc.). Il précisa cependant que certains petits bateaux pratiquent essentiellement le chalut, tandis que certains gros posent des casiers et des filets. Une donnée importante fut la question de la polyvalence, décroissante avec la taille des bateaux. « La mobilité des bateaux de petite taille est forcément faible, mais accompagnée d'une polyvalence importante pour prendre en compte les opportunités en termes de cycle biologique des espèces », dit-il.

En termes de données socio-économiques, il apparaît qu'une grande partie de l'emploi à la pêche est dépendante de la petite pêche et est liée aux zones côtières. Cette pêche à faible intensité capitalistique n'a que très peu bénéficié des subventions, contrairement au secteur des gros navires. Olivier Guyader insista également sur les perspectives de viabilité économique de la petite pêche puisque celle-ci montre un ratio coûts en carburant/chiffre d'affaire plus faible, particulièrement lorsqu'elle utilise des engins passifs. « En termes de richesse créée, on voit aussi que, contrairement à certaines idées reçues, les revenus tirés de la pêche à petite échelle – qui servent à rémunérer à la fois les équipages et les investissements – sont parfois meilleurs que les performances des bateaux qui sont compris entre 12 et 40 mètres », ajouta-t-il.

Pour conclure, il se pencha sur la question de la gestion de la pêche. Il signala qu'une grande part des navires français ne sont pas enregistrés comme adhérents auprès des organisations de producteurs, principalement dans le secteur de la petite pêche dont 50% des débarquements ne passent pas par les criées. A titre de perspectives d'avenir, il mentionna les nombreuses initiatives régionales des organisations de pêcheurs, notamment en matière de régulation de l'accès et de systèmes de quotas individuels ou de licences. « Globalement, la tendance est à la diminution de la flotte avec des phénomènes de substitution du capital au travail, et des stocks surexploités. Le modèle de gestion n'est donc pas tout à fait adapté. Il faut penser à des systèmes de gestion rénovés qui puissent associer les différents acteurs de la pêche ».

Dolores Bermúdez, présidente du collectif de *mariscadoras* AREAL représentait l'ensemble des organisations de *mariscadoras* de Galice œuvrant pour une gestion durable de la pêche, principalement de la pêche à pied (qui emploie 95% de femmes).

L'importance de ce secteur en Galice se reflète non seulement dans l'emploi mais également dans les ventes. En 2008, la pêche à pied (coques, palourdes, palourdes japonaises, etc.) atteignait un volume total de débarquement de 11.340 tonnes pour une valeur de près de 78 millions d'euros. Il s'agit donc d'une activité fondamentale pour l'économie de la région.

Elle souligna ensuite l'efficacité des plans annuels de gestion mis en place par les organisations de *mariscadoras*. « Ces plans d'exploitation permettent d'organiser le travail tout au long de l'année en déterminant le nombre de personnes qui vont être actives, à quel endroit, combien de jours, la taille des captures, le nombre de kilos de captures, les revenus prévus, les travaux volontaires pour la reconstitution, la surveillance, la période de repos de la ressource et le cadre d'étude de l'évolution de la ressource ».

La présidente d'AREAL fit part de sa déception suite au manque de considération du Livre Vert vis-à-vis du secteur de la pêche à pied. Elle se plaignit du manque de reconnaissance des Etats membres et des institutions européennes envers les collectifs tels que ceux des *mariscadoras* de Galice. Selon elle, cela est dû au manque de reconnaissance du rôle professionnel des femmes. « La PCP doit expressément faire référence à ces collectifs et doit mentionner ce rôle dans les plans stratégiques et dans les plans opérationnels des Etats membres », urgea-t-elle. Considérant les membres de ces collectifs comme des agents de gestion responsables, elle considère l'intervention de personnes extérieures comme un vecteur de mauvais résultats, hors de leur contrôle.

Suite à ces interventions du panel fut lancé un débat.

Xoán Lopez précisa d'emblée qu'il n'était pas profitable à l'heure actuelle de multiplier les définitions de la pêche artisanale, soulignant qu'il était néanmoins nécessaire de clarifier les caractéristiques pouvant entrer en ligne de compte lors de l'élaboration d'une approche différenciée de la gestion des pêches.

Alain Le Sann, du collectif Pêche et Développement, revint sur les chiffres relatifs à la réduction de l'effort de pêche en France et en Europe. « Quand on entend les représentants de la Commission nous dire qu'il va falloir réduire l'effort de pêche y compris dans le secteur de la petite pêche, nous avons l'impression d'être dans un monde surréaliste », fit-il remarquer. Il fit état de la situation dramatique de certains ports et îles d'où la pêche risque de disparaître complètement, et de l'urgence de maintenir une activité dans ces endroits. Enfin, il mit en garde contre la tendance du débat sur la pêche à petite échelle à se focaliser sur l'identification d'un segment de flotte qui échappera au régime de quotas individuels transférables. Selon lui, tant que l'on ne sera pas sorti de cette question « on ne pourra pas avoir un débat sain sur la définition de la pêche côtière, de la pêche à petite échelle ou de la pêche artisanale », souligna-t-il.

José Agustín Pérez, pêcheur Galicien membre de la *Cofradia* de Cedeira, se plaignit de l'absence de relève parmi les jeunes. Il désigna pour responsables les flottes de pêche industrielle et semi-industrielle, coupables d'appauvrir les ressources et de menacer la survie de la petite pêche : « Ils vident la mer avec leurs filets dérivants et leurs chaluts. Ils mangent notre pain. Ils pêchent tous les poissons et ne respectent rien ». Faisant part des batailles menées par sa *Cofradia*, il constata le peu de poids d'un tel collectif local face à l'industrie minière. Il mentionna notamment l'implication de la *Cofradia* de Cedeira dans la création d'une réserve de pêche et insista sur la nécessité de bannir la pêche industrielle de la zone des 12 milles. Il fustigea enfin les armateurs qui bénéficient des subventions et emploient des marins philippins, au détriment des petites entreprises de pêche familiales galiciennes qui ne peuvent espérer accéder à ces crédits.

Luis Calaça de Soussa, de la Coopérative de Pêche de l'Archipel de Madère, compléta l'exposé de Liberato Fernandez en faisant un état des lieux de la pêche artisanale à Madère. Il insista particulièrement sur la pêche à l'espadon noir, pratiquée à la main à l'aide de palangres par une trentaine de petits bateaux. Il cita également la pêche au thon à la canne, très sélective. Il mentionna ensuite l'existence de quelques thoniers et petits senneurs à chinchard et maquereau. Enfin, il décrivit la pêche artisanale pratiquée par une soixantaine de petites embarcations sur le plateau continental, confinées dans les trois premiers milles. Il défendit cette flotte de petite échelle : « La flotte de Madère ne peut causer de migraine à personne. C'est une pêche sélective et artisanale. Elle pêche dans sa propre zone et ne se rend nulle part ailleurs ». Il s'adressa ensuite à l'ensemble des décideurs politiques : « Avant que l'on ne prenne quelque décision que ce soit, il serait bon de se rendre sur place et de voir comment cette pêche est pratiquée. Pour que l'on prenne des mesures générales qui ne portent pas préjudice à 500 ou 600 pêcheurs qui vivent de cela sur ces îles ».

Pierre-Philippe Jean, directeur de l'Association des Iles du Ponant et représentant de l'ESIN (*European Small Islands Network*), fit remarquer l'énorme proportion de personnes actives dans la pêche au sein des petites communautés insulaires (parfois 100% de la population active). Il souligna le rôle structurant de la pêche pour ces communautés tout au long de l'année. Il nota également l'absence de possibilités de diversification sur ces îles dont la population est souvent forcée à l'exode lorsque l'activité de pêche n'y est pas maintenue. Il insista ensuite sur l'importance de la dimension territoriale, liée à l'insularité, dans le travail de définition de la pêche artisanale (dimension dont il est question dans l'article 158 du Traité de Lisbonne).

Il souleva ensuite la nécessité d'une gestion drastique de la pêche hauturière et d'un encadrement global des activités en zone littorale pouvant influencer la pêche côtière, compte tenu de l'incapacité des organismes locaux de gestion à maîtriser l'ensemble des variables. Il dénonça d'autre part les dérives de la gouvernance européenne qui, par une suite de « décisions en cascade », a provoqué la disparition de la pêche dans de nombreuses communautés insulaires.

Enfin, persuadé que la pêche artisanale est le modèle à suivre pour l'avenir de la pêche en Europe, il souligna le rôle des petits pêcheurs en matière de gestion et de protection des écosystèmes. Faisant état de la multiplication des aires marines protégées en France, incluant souvent des îles, il appela de ses vœux une plus grande participation des pêcheurs comme acteurs de la gestion de ces aires. « Si on en fait des zones marines protégées uniquement pour l'activité touristique et la plaisance, on aura complètement raté le coche et je pense qu'on aura encore beaucoup plus de mal à gérer ces aires marines », conclut-il.

René-Pierre Chever, président du Comité Local des Pêches du Guilvinec et membre du collectif Pêche et Développement, revint sur les échecs successifs de nombreuses structures locales, nationales et internationales dans leurs tentatives de définition de la pêche artisanale. La solution serait donc d'admettre qu'il puisse exister des conceptions différentes par région, et de tenir compte de cela pour faire avancer le processus de réforme. « Si on essaye de faire passer tout le monde sous la même toise, on n'y arrivera pas, et ce serait dommage », conclut-il.

Maarten Bavink, chercheur au centre MARE de l'Université d'Amsterdam, remarqua que la vision décrite par le Livre Vert au sujet du régime différencié était focalisée sur la protection de la pêche côtière, considérée comme vulnérable. Il suggéra de déplacer le débat sur la différenciation et de ne plus considérer la petite pêche comme un secteur à protéger mais bien comme un modèle sur lequel l'ensemble des pêcheries européenne pourraient se développer afin d'être efficaces, économiquement indépendantes et durables. Il suggéra également de ne plus parler de la pêche à petite échelle en tant que nom mais bien en tant que verbe, afin d'insister sur le modèle de durabilité et d'efficacité véhiculé par ses pratiques.

Danièle Le Sauce, présidente du collectif Pêche et Développement, revint sur la situation de certains ports d'où les entreprises de pêche disparaissent d'année en année. « Il va bien falloir à un moment définir qui sont les amis des pêcheurs et qui sont les amis du poisson. Parce qu'il

va être beaucoup plus difficile de reconstituer des stocks de pêcheurs vivants que de reconstituer des stocks de poisson », dit-elle.

Elle revint ensuite sur les discussions de la conférence de Bangkok en 2008, soulignant l'urgence de reconnaître les droits d'usage coutumiers des pêcheurs vivant sur le littoral.

Enfin, elle se demanda vers qui se tourner pour espérer du soutien, vu la tendance récente des consommateurs et du grand public à adopter le discours environnementaliste et à considérer les pêcheurs comme des prédateurs.

En guise de conclusion de cette seconde table ronde, **Xoán Lopez** souligna la nécessité pour la pêche à petite échelle de continuer à s'organiser à travers les organes déjà disponibles aujourd'hui, dont les Conseils Consultatifs Régionaux.

Au sujet du travail de définition de la pêche artisanale et de son application future à l'élaboration d'un régime différencié, il rappela la nécessité de clarifier les positions avant de les soumettre à la Commission européenne.

Il félicita l'assemblée d'avoir pu aborder les points les plus cruciaux, bien que les « problèmes en cascades » ne permettent pas toujours de s'en tenir au thème du débat.

SESSION 3 : Gestion des pêches – Vers une approche différenciée pour la pêche à petite échelle

Le panel de cette table ronde était composé d'intervenants en provenance de France, d'Islande, d'Espagne, des Pays-Bas et du Royaume-Uni. Les discussions furent modérées par **Benoît Guérin**, animateur du CCR pour les eaux Occidentales Australes.

Arthur Bogason, président de la NASBO (*Association of Small Boat Owners of Iceland*) et co-fondateur du Forum Mondial des Pêcheurs, retraça l'historique de son association née en 1997 suite à l'instauration d'un régime de quotas individuels transférables (QIT) en Islande. « Nous voulions lutter contre les QIT. Si nous n'avions pas établi cette association, il n'y aurait plus de flotte de petits bateaux en Islande à l'heure actuelle », dit-il. La majeure partie de la flotte fut néanmoins perdue lorsque le régime fut appliqué à l'ensemble du secteur en 2004, suite à la concentration des droits de pêche entre les mains de quelques armateurs. Déjà en 1991, lorsque la moitié de la flotte des petits bateaux fut intégrée au même système QIT que la pêche industrielle, 70% de ceux-ci virent leurs droits accaparés en l'espace de 44 mois et furent menés à la casse.

Conscient d'avoir réussi, grâce à la NASBO, à limiter les pertes pour la pêche à petite échelle, Arthur Bogason urgea les hommes politiques de prendre en compte les avantages de celle-ci : « Cela me dérange beaucoup d'entendre à longueur de journée que les petits pêcheurs ont besoin de protection. L'avenir de la pêche est dans les petites pêcheries ». Selon Mr Bogason, tous les arguments pour la pêche à petite échelle sont en faveur des objectifs abordés dans les débats internationaux en matière de durabilité, de pollution et d'emploi. A cela s'ajoute le lien avec le territoire et l'économie des communautés côtières. Mettant côte à côte les objectifs d'un système QIT avec ceux d'une communauté de pêche, il insista sur leur incompatibilité.

Ensuite, il aborda la question de l'exactitude de la science en matière de gestion des pêches. Il fit état d'une étude russe ayant évalué la taille d'un stock à cinq fois celle précédemment annoncée par les scientifiques. Dans un contexte de fixation de nouveaux quotas, il fit part de son inquiétude au sujet de l'avenir de certains stocks : « Imaginez, par exemple, que les scientifiques se trompent et que les stocks sont 50% plus petits que ce qu'ils nous annoncent », dit-il.

Soulignant que la Commission des Nations Unies pour les Droits de l'Homme était parvenue à la conclusion que le système QIT islandais violait les Droits de l'Homme, il accueillit positivement le récent tournant effectué par le gouvernement islandais : « Le gouvernement de gauche en place actuellement en Islande, le premier dans l'histoire de l'Islande libre, a déclaré qu'il voulait donner plus d'espace aux petits bateaux ». Les nouvelles réglementations, notamment en termes de quotas journaliers, ont permis à beaucoup de communautés côtières de reprendre leurs activités.

Mr Bogason conclut en répétant l'importance de définir et sécuriser les droits des pêcheurs et des communautés côtières.

Antonio Garcia Allut, professeur à l'Université de La Coruña et représentant de la *Fundación Lonxanet* pour une pêche durable (Espagne), conseilla à l'assemblée d'aborder la pêche de manière segmentaire, de façon à pouvoir saisir la complexité intrinsèque d'un tel système de production. Afin de surmonter les problèmes, il invita l'ensemble du secteur à se tourner vers la société civile : « Elle peut concevoir, imaginer et mettre en place des solutions sans devoir attendre les décisions des administrations publiques, souvent prises à la dernière minute », insista-t-il.

Il se pencha sur les questions d'éthique en matière de gestion des ressources. Nous devons, selon lui, permettre à la pêche artisanale de renverser la vision pessimiste de l'avenir du secteur. L'adoption d'un cadre éthique doit pouvoir corriger certains comportements précédents, comme ceux guidés par une perspective néolibérale de l'exploitation des ressources communes. L'aspect éthique doit avoir son rôle à jouer dans la mise en place de politiques publiques : « Cela doit être un critère pour pouvoir féliciter ou susciter des comportements qui vont dans le sens de la viabilité ».

Considérant la faible empreinte écologique du secteur artisanal – en comparaison de celle du secteur industriel – et l'enracinement culturel de cette activité dans les communautés côtières, il souligna l'importance du savoir écologique traditionnel et la nécessité de tenir compte de l'avis des pêcheurs. « Il faut passer d'une gestion centralisée à une cogestion régionalisée pour développer ce processus », proposa-t-il.

Selon Antonio Garcia Allut, ce processus implique une plus grande participation des utilisateurs de la ressource dans sa gestion (par exemple dans la création de réserves marines). Cela nécessite d'après lui une rupture : ne plus considérer le pêcheur comme un prédateur mais comme un gestionnaire capable de mettre en pratique des solutions globales au niveau local. « Les usagers sont ceux qui sont les plus dépendants de ces réserves et doivent donc participer à la gestion des ressources. Le contexte socioculturel et économique des utilisateurs doit être pris en compte. Ce que nous essayons de faire, c'est de donner l'initiative aux pêcheurs de manière à ce qu'ils fassent eux-mêmes les propositions ».

Il mentionna les projets de mise en place d'une « cogestion adaptative » à Lira et à Cedeira (Galice) et mit en évidence quelques résultats : flexibilité et adaptation aux besoins du secteur et des ressources, réponse plus rapide aux changements, amélioration de la gestion de la ressource, meilleure disponibilité des données sur les captures, progrès en matière de respect des règlements, diminution des conflits, etc. « C'est une nouvelle culture de relations entre pêcheurs, entre pêcheurs et écosystème marin, et entre pêcheurs et administration publique, parce que c'est beaucoup plus symétrique et beaucoup plus proche », conclut-il.

Christian Décugis, président du Comité Local des Pêches du Var et membre de la Prud'homie de pêche de Saint Raphaël, posa la question du « choix d'un mode de développement ». Il retraça l'histoire des Prud'homies de pêche de méditerranée française au travers des orientations économiques venues transformer le secteur des années 60 jusqu'à nos jours.

Ces institutions, datant du Moyen-âge, étaient chargées de la gestion territoriale de la pêche jusque dans les années 60, afin de permettre aux communautés de pêcheurs de vivre de leur activité. A partir de cette période, le marché fut élargi et les ressources et zones de pêche furent dévolues aux unités les plus compétitives.

Selon Christian Décugis, cette transformation fut marquée par le passage d'une gestion collective adaptée aux composantes locales (marché local, concentration littorale de la ressource, zones de pêche proches des ports de départ et sources de financement locales) à une administration productiviste par l'Etat orientée vers des composantes potentielles (en termes de marchés, de stocks, de zones et de fonds publics). Le système territorialisé et démocratique, fondé sur les principes communautaires de respect des personnes et des ressources, fit donc place à un système expansionniste et déréglementé, basé sur la liberté individuelle d'investissement et d'innovation.

Il décrit ensuite le tournant « européen » des années 80, vers une gestion axées sur trois nouveaux mécanismes : l'organisation du marché des droits de pêche par UE, la codification des procédés de négociations par UE, et la réinterprétation du secteur par l'UE en fonction de son apport à la spécialisation régionale. Selon lui, ces trois mécanismes correspondent respectivement à trois tendances : le renforcement de la logique productiviste, l'augmentation du poids politique des acteurs, et l'incitation de développements régionalisés.

Dans le cas du Var, la Prud'homie s'est dirigée vers cette troisième option, soit vers une redéfinition du secteur sur base de plans d'action territorialisés. Selon ses membres, chaque région devrait redéfinir la place des pêcheurs dans sa spécialisation. « Ce système est celui qui présente le plus d'avantages collectifs pour les citoyens européens. Des avantages économiques, sociaux et environnementaux », conclut Christian Décugis.

Arjan Heinen, représentant la *Combinatie van Beroepsvissers* (Association Néerlandaise des Pêcheurs Artisans en Eaux Intérieures), se pencha sur la situation des professionnels hollandais face aux groupements de pêcheurs récréatifs et aux intérêts nationaux et européens, notamment dans le cadre de la gestion de l'anguille.

Il décrit le rôle de son organisation, regroupant une centaine de membres et animée par une équipe de bénévoles. Grâce à des subventions du gouvernement, elle tente d'améliorer la gestion des comités régionaux de pêche (trente à travers le pays). D'après Arjan Heinen, « La politique de pêche hollandaise est la suivante : les pêcheurs professionnels et récréatifs doivent gérer ensemble les ressources. Donc, le but est la cogestion et le rôle du gouvernement est relativement limité ». Il insista sur cette adaptation locale de la gestion, selon la réglementation de chaque région de pêche.

Le problème est que le plan de gestion de l'anguille au niveau européen représente pour les pêcheurs un cadre légal supplémentaire auquel se plier. Selon lui, c'est le manque de transparence qui est ici en cause. Les décisions de fermeture de la pêche, pouvant parfois durer trois mois, sont prises de manière unilatérale et sans justification scientifique de la part des gestionnaires européens. « Nous devons nous attacher à empêcher une marginalisation des pêcheurs. Les pêcheurs doivent s'attacher à ce que les politiques mises en place soient basées

sur des données exactes et scientifiques », souligna-t-il. Conscient du faible poids de cette pêcherie, il précisa qu'il était vain de chercher un appui auprès du gouvernement pour défendre la cause de ces pêcheurs à Bruxelles. Il insista sur l'importance de la qualité et de la transparence des données, ainsi que sur le rôle des pêcheurs dans le processus de collecte de l'information : « Ce dont les pêcheurs ont besoin pour une meilleure gestion, c'est une nouvelle manière de fournir des données efficaces afin d'analyser la situation au niveau local et européen. L'Union européenne devrait, comme c'est elle qui prend les décisions, s'assurer que le système de récupération des données est participatif ».

Enfin, considérant l'importance de la pêche récréative et son impact sur la gestion de l'anguille, il proposa qu'une taxe soit imposée à ces associations en échange de l'accès aux zones de pêche des eaux intérieures.

Jerry Percy, président de la NUTFA (*New Under Ten Fishermen's Association*) au Royaume-Uni et Chef exécutif de la *Welsh Federation of Fishermens Associations*, revint sur le caractère inéquitable du système de quotas : « Au Royaume Uni 93% des quotas sont dans les mains de 3% de la flotte ». Ces quotas sont gérés par les Etats membres et, malheureusement, contrôlés par les organisations de producteurs. Il passa rapidement la parole à son collègue.

Paul Joy, membre de la NUTFA et représentant de la *Hastings Fishermen's Protection Society*, fit part de son opinion au sujet de ces quotas : « Les bons jours, je pêche à peu près une tonne de poisson. Mais il faut être réaliste : par semaine, 600 tonnes de cabillaud sont rejetées à la mer ». Dans cette région, sur 600 navires, 24 mesurent plus de 10 mètres. Ceux-ci se partagent 70% des quotas, sur base « historique ».

Selon lui, les organisations professionnelles n'ont jamais pêché ce poisson légitimement. Les petits pêcheurs ont, quant à eux, « un droit traditionnel de pêcher dans une région où ils ont toujours pêché de façon raisonnable ». Il passa la parole à son collègue.

Dave Cuthbert, membre de la NUTFA et représentant de la *South West Handline Fishermen's Association*, insista sur la nécessité de réduire la mortalité des juvéniles, souvent imputée aux chalutiers. A cette fin, il serait utile de mettre l'accent sur le nombre d'individus capturés plutôt que sur le tonnage. Il illustra cet avis par le cas de l'aiglefin. Une caisse de 35 kg pêchée par les ligneurs de son association revient à soustraire une douzaine d'individus matures au cycle biologique (pour une valeur de 350£), tandis que le même volume pêché par un chalutier correspond à la mort de 90 jeunes individus (pour une valeur de 80£).

Jerry Percy reprit la parole et souligna l'importance des enjeux de l'allocation d'accès en termes d'équité, de partage des ressources et de répartition des bénéfices. « Même si l'Europe décide de prendre la route des QIT, nous devons mettre en place des mécanismes de protection pour les petites pêcheries », affirma-t-il.

Il insista sur le rôle donné à la recherche par la « Directive cadre Stratégie pour le milieu marin » dans la gestion efficace des petites pêcheries communautaires. Il plaida pour un système de cogestion fondé sur un partenariat entre chercheurs, politiques et pêcheurs.

« Toute politique de la pêche doit refléter l'aspect communautaire, environnemental et social de la pêche communautaire et de la pêche à petite échelle », conclut-il.

Bastien Malgrange, du Collectif Pêche & Développement, présenta son travail de recensement des « bonnes pratiques », individuelles ou collectives, impulsées par les pêcheurs eux-mêmes sur le littoral breton. Le but de cette recherche était de mettre en valeur les initiatives durables et responsables portées par les pêcheurs afin de rompre avec l'image négative de « destructeurs de la mer » à laquelle on les associe souvent. Selon lui, il s'agit de « répondre de façon alternative à la médiatisation de cette pêche, en se posant la question suivante : est-ce que les pêcheurs sont capables de prendre des initiatives et de devenir acteurs de la gestion de la pêche ? ».

Il commença par décrire le cas emblématique de la coquille Saint-Jacques en baie de Saint-Brieuc, dont la gestion durable fut mise en œuvre suite à la prise de conscience collective de la fragilité de cette pêcherie. Cet encadrement autonome des pêcheurs consista en la mise en place de licences, de zonages et d'une régulation horaire très stricte. De plus, ces licences servent elles-mêmes à financer la surveillance des zones.

Il se pencha ensuite sur la création du Parc Naturel Marin d'Iroise, résultat de la concertation pendant plus de quinze ans de l'ensemble des acteurs de cet espace. Selon Bastien Malgrange, il s'agit de l'aboutissement à un « outil de gestion des ressources, des habitats et de l'environnement marin, où les pêcheurs ont réellement l'affirmation de leurs droits coutumiers ». Il insista sur le fait que, contrairement aux AMP dans la plupart des pays en développement, ce parc n'exclut pas les pêcheurs et leur donne au contraire un rôle important dans la prise de décision et dans la gestion.

Son troisième exemple fut celui de l'amélioration de la sélectivité des chaluts à langoustines du golfe de Gascogne. Suite à l'imposition en 2001-2002 par la Commission européenne d'une augmentation du maillage (de 80 à 100 mm) afin de protéger la ressource en merlu de cette zone, les pêcheurs de langoustines, peu concernés par cette espèce accessoire, ont dû élaborer un système alternatif. Pour ne pas se voir imposer le maillage à 100 mm, ils conçurent un nouveau type de fenêtre d'échappement adaptable à leurs engins. Par la suite, la démarche fut transposée à la pêcherie de langoustines en elle-même, afin de permettre de « trier sur le fond plutôt que sur le pont ».

Enfin il mentionna une initiative de commercialisation nommée « L'Espar », copiée sur le modèle des associations paysannes. Il s'agit d'une alternative lorientaise de distribution des produits de la mer afin de renforcer les liens entre producteurs et consommateurs.

Après cet inventaire, Bastien Malgrange souligna le rôle clé des « preneurs d'initiatives » et des « passeurs d'innovations » dans la mise en place d'activités responsables. Il insista également sur la décentralisation de la gestion et sur l'évolution, au niveau local, vers des prises de décision collégiales orientées sur le long terme et sur l'aspect collectif.

Après cette dernière intervention du panel, le modérateur **Benoît Guérin** esquissa un résumé des présentations. Il fit ressortir les deux grands thèmes de ce panel : la question de

l'allocation des droits et de leur répartition – et donc le problème sous-jacent de la non représentativité de la pêche à petite échelle au sein des OP – et la question de la gouvernance et de la décentralisation – et donc les enjeux en matière de cogestion et de développement territorial. Il conclut en posant la question suivante : « Y a-t-il un moment où l'on acceptera collectivement, par pêcherie, de freiner le progrès technologique, ou en tout cas de le circonscrire à des objectifs d'intérêts généraux ? ». Il laissa ensuite la parole à la salle pour le débat.

Alain Le Sann, du collectif Pêche et Développement, évoqua l'absence de mesures de protection des pêcheurs dans la mise en œuvre, au niveau international, d'une nouvelle législation en matière environnementale. Il prit le contre-exemple de ce qui existe « à terre », par exemple lorsque la création de zones de protection induit des négociations, des indemnisations et des alternatives en cas d'expropriation. « En mer, on n'a rien de tout ça. Et je pense que c'est une chose à laquelle il est nécessaire aujourd'hui de réfléchir », dit-il.

Juan Dimas García Acebal, de la *Federación de Cofradías de Pescadores del Principado de Asturias*, revint la nécessité de définir clairement la pêche artisanale afin de « séparer la pêche hauturière de la pêche côtière ». D'autre part, il considéra inutile de prendre en compte la pêche sportive dans ces débats.

Paul Joy, membre de la NUTFA et représentant de la *Hastings Fishermen's Protection Society*, revint sur le problème de représentation de la petite pêche : « Au Royaume Uni, il n'y a aucun représentant des petits bateaux de moins de dix mètres dans les organismes représentatifs ». Selon lui, ce problème rend invisible la situation inéquitable du secteur aux yeux du public mais également aux yeux des pêcheurs eux-mêmes et de la Commission européenne.

Benoît Guérin, soulignant l'importance de cette question de représentation, souligna le caractère libre et volontaire de l'accès aux CCR. Il admit néanmoins que les professionnels ne sont pas toujours capables d'effectuer des déplacements ou de se présenter régulièrement à des réunions.

Liberato Fernandez, président de la Fédération des Pêcheurs des Açores, souligna la nécessité de réconcilier les Etats membres autour d'une Politique Commune de la Pêche. « Et les Etats membres sont ce que nous voulons qu'ils soient », expliqua-t-il.

Il illustra cette affirmation par le cas de Madère : en 2003, la pêche de cette région, bénéficiant auparavant d'un règlement particulier, fut bouleversée par la libéralisation du régime d'accès aux eaux de l'île. La mobilisation des associations de pêcheurs aboutit à une action en justice contre l'Etat pour avoir enfreint des décisions de l'Union européenne.

« Il faut parvenir à une politique équilibrée de l'environnement, qui serve aux hommes. Et c'est nous qui définissons cette politique. (...) Le système à adopter doit servir la petite pêche artisanale, lui assurer sa viabilité et son avenir. Cela ne peut se faire qu'avec des engins sélectifs », conclut-il.

Xoán Lopez, Secrétaire de la Fédération Galicienne des *Cofradias* de pêcheurs, revint sur la participation du secteur au sein des organisations de producteurs ou des conseils consultatifs. Selon lui, la pêche artisanale est incapable, pour des raisons de moyens financiers et de ressources humaines, de participer à ces groupements, aussi libres d'accès soient-ils. C'est la raison pour laquelle ceux-ci demeurent aux mains de la pêche industrielle. « Il faut tenir compte de ce manque de représentativité pour l'avenir », conclut-il.

Elisabeth Tempier, de l'Antenne Méditerranée du Collectif Pêche et Développement, revint sur l'intérêt de la « troisième voie » présentée par Christian Décugis. « On est coincés dans une logique productiviste », commença-t-elle. « On a permis aux unités les plus compétitives, les plus modernes, de prendre place sur des marchés ouverts ».

Selon elle, il est nécessaire de raisonner par région maritime. Prenant l'exemple de la région Sud-Méditerranée, elle insista sur l'image porteuse de savoir-faire et de culture véhiculée par la pêche artisanale. C'est cette image qui doit être privilégiée au vu de la spécialisation touristique de ce littoral. « C'est un choix politique à faire, et il est à faire maintenant », urget-elle.

Considérant cette troisième solution comme « la meilleure solution pour tout le monde », elle appela de ses vœux la réhabilitation de régions compétitives au sein de l'UE par la mise en évidence de leurs spécialisations et de leurs rapports avec l'activité de pêche. Il s'agit, selon Elisabeth Tempier, de réinterpréter et de redéfinir la pêche à l'échelle de chaque région, plutôt que de tenter une uniformisation des catégories au niveau européen.

Casto Lopez Benitez, *Policy Officer* pour la gestion de la flotte de pêche à la DG *Mare* de la Commission européenne, se fit l'écho d'une question posée au sujet de la dichotomie entre progrès technique et aspects sociaux. « Je ne sais pas si le progrès technique doit être limité, mais c'est un choix politique à faire, un choix difficile », dit-il. Il ajouta que la Commission attendait des propositions à ce sujet.

Joost Paardekooper, *Policy Officer* pour la réforme de la PCP à la DG *Mare* de la Commission européenne, tenta de répondre aux questions formulées quant à l'introduction d'un régime de QIT.

Il est nécessaire, selon lui dans un souci de sécurité pour les pêcheurs, de repenser le système des quotas et sa gestion. L'une des approches envisagées par la Commission consiste en l'adoption d'un système basé sur les droits de pêche. Outre la nécessité de s'adapter aux possibilités économiques et biologiques, il est question de « rendre les pêcheurs responsables de leur propre destin », souligna-t-il. Il insista ensuite sur le caractère graduel d'un tel changement : « Si nous nous embarquons dans cette voie, une chose est sûre : cela ne se fera pas en un jour. Le changement de système doit être introduit avec précaution ».

Joost Paardekooper se pencha ensuite sur le besoin d'évaluer l'impact d'un tel changement de système sur les flottes littorales. « Nous n'avons pas d'idée concrète sur la manière dont ces communautés pourraient être protégées, pour l'instant », admit-il. « Nous devons prendre

toutes les précautions nécessaires et nous devons nous attacher à ce que cette flotte à petite échelle ne paie pas pour les bateaux plus gros à travers ces politiques ».

Il insista sur le rôle primordial des organisations professionnelles dans le dialogue au centre du processus de réforme de la PCP. Il s'agit, selon lui, de promouvoir et de renforcer leur rôle dans les processus décisionnels et dans la mise en œuvre des politiques en matière de pêche.

SESSION 4 : Le rôle de la petite pêche dans le développement durable des communautés de pêcheurs

Le panel de cette table ronde était composé d'intervenants en provenance de France, d'Espagne et du Danemark. Les discussions furent modérées par **Antonio Garcia Allut**, professeur à l'Université de La Coruña et représentant de la *Fundación Lonxanet* pour une pêche durable (Espagne).

Le professeur Allut présenta brièvement les orateurs et donna le fil conducteur de la table ronde : permettre la représentativité de la pêche artisanale au sein des instances décisionnelles pour garantir la durabilité des communautés côtières.

Marie-Hélène Aubert, ancienne parlementaire européenne du groupe des Verts, débuta la table ronde en rappelant les difficultés endurées par la pêche artisanale pour se fédérer et être représentée dans les instances européennes. Elle accueillit donc positivement, comme tous les autres intervenants, l'organisation d'un tel atelier à Bruxelles.

Elle expliqua brièvement ses engagements pour la pêche durant les cinq années de son mandat d'élue de l'Ouest de la France, notamment son travail de rapporteur sur la pêche INN au sein du Comité Pêche du Parlement européen.

Préférant le terme « démocratie » à « gouvernance », elle insista sur l'entrée en vigueur, grâce au Traité de Lisbonne, du régime de codécision. Le parlement européen – en l'occurrence la Commission Pêche – sera désormais apte à prendre les décisions, de concert avec le Conseil des Ministres, dans le processus de réforme de la PCP. « Je vous invite d'ores et déjà à contacter vos parlementaires européens dans vos régions et à consulter l'agenda des activités de la Commission Pêche. Invitez-les, demandez à les rencontrer. C'est extrêmement utile et constructif », souligna-t-elle.

Elle revint sur la nécessité, fondamentale pour la petite pêche, de s'organiser et de porter des positions communes, malgré les désaccords. « Par définition, ces petites pêches sont morcelées, divisées, parfois antagonistes », admit-elle. Parmi les points nécessitant une position commune, elle cita la question des QIT, à propos de laquelle le refus semble collégial parmi la pêche artisanale mais sans réelle solution : « L'idéal serait que vous puissiez émettre une proposition alternative, reconnue et admise par tout le monde. Il faut trouver une proposition qui fasse consensus et qui représente les intérêts de la pêche artisanale et de la petite pêche ». Toujours au sujet des QIT, elle fit part des travaux du Parlement européen, dont les propositions seront à inclure au débat, et invita l'assemblée à en prendre connaissance.

Outre le niveau européen, elle souligna l'importance des représentations régionales. Considérant les Conseils Consultatifs Régionaux (CCR) comme des instances de dialogue privilégiées au sein desquelles les acteurs sont amenés à se rencontrer et à émettre des propositions, elle insista sur la nécessité de soutenir ces organes dont la création est toute récente. D'autre part, elle encouragea le partage d'expériences entre Etats membres en matière de décentralisation et de gestion régionale. Elle insista également sur les potentiels

appuis à rechercher parmi les mouvements écologistes et l'opinion publique, bien que ceux-ci soient souvent vus comme des sources de contraintes supplémentaires : « La façon dont les pêcheurs prennent des initiatives de gestion durable de la pêche est susceptible, j'en suis persuadée, c'est déjà le cas, de recueillir un large assentiment de l'opinion publique. Il ne faut pas négliger cela ».

A titre de propositions pour l'avenir, elle appela de ses vœux un instrument permettant de soutenir – y compris financièrement – la capacité d'initiative et le droit à l'expérimentation et à l'innovation. Elle cita l'Axe 4 du FEP comme un levier potentiel. En second lieu, elle évoqua la question de la labellisation des produits de la mer. Celle-ci doit selon elle être repensée « de façon à donner une valeur ajoutée, une reconnaissance, un revenu, à ceux qui pratiquent une pêche durable à une échelle territoriale ». Enfin, soulignant l'échec de la PCP du point de vue social, elle demanda plus d'attention envers les acteurs de la pêche, par le biais de formations professionnelles, de renforcement des capacités, d'échanges d'informations, etc.

Pour conclure, elle rappela que les problèmes vécus par le monde de la pêche sont souvent similaires à ceux du monde agricole. « Le phénomène terrible de l'industrialisation, de la concentration, de la capitalisation, de la libéralisation des marchés ne touche pas que la pêche. Il y a des milliers d'exploitations agricoles qui ont disparu depuis des années, avec des problèmes parfois similaires à ceux de la pêche. Il y a sans doute des coopérations, des alliances et des synergies à trouver aussi dans ce domaine, pour faire valoir aux niveaux régional, national et européen une dimension humaine au développement économique de la pêche, de l'agriculture et des territoires côtiers ».

Katia Frangoudes, animatrice du réseau européen AKTEA des organisations de femmes du monde de la pêche et chercheuse à l'Université de Bretagne Occidentale, déplora le manque d'attention de la Commission européenne envers les femmes de la pêche, notamment dans le Livre Vert, « bien que les articles 3 et 4 du Traité européen mentionnent que dans toute politique européenne l'égalité entre les femmes et les hommes doit être présente ». Elle s'employa donc à rappeler le triple rôle économique, social et politique des femmes dans les communautés de pêcheurs.

Bien que les femmes ne représentent qu'un faible pourcentage des pêcheurs en Europe (autour de 4%), elles sont majoritairement présentes dans l'aquaculture et la collecte de fruits de mer (*mariscadoras*) ainsi que dans les activités de transformation et de commercialisation du poisson. D'autre part, de nombreuses femmes embarquent à bord du bateau de leur époux sans reconnaissance du travail exécuté. A cela s'ajoutent les tâches de gestion de l'entreprise familiale (comptabilité, administration, etc.), souvent exécutées à domicile par les femmes. « Ce travail-là est non payé. Elles ont rarement accès à des bénéfices sociaux comme la retraite individuelle et, surtout, elles ne sont pas dans les statistiques de certains Etats membres. Dans certains Etats membres, elles ont un statut de conjointe collaboratrice. Mais dans d'autres, la directive européenne n'a jamais été transposée au niveau national », souligna-t-elle. Les organisations de femmes sont également à l'origine de nombreuses

tentatives de diversification économique au sein des communautés de pêche (tourisme, restauration, transformation, etc.).

Au niveau social, Katia Frangoudes évoqua la création par les femmes de réseaux de solidarité entre communautés. Elle nota aussi le rôle joué par les femmes dans la promotion des métiers de la pêche auprès des jeunes et dans la sensibilisation à la sécurité en mer.

Elle remarqua ensuite le rôle politique des organisations de femmes dans leur lutte pour défendre et promouvoir la pêche. « Les femmes réclament la participation aux processus de décision concernant la gestion des pêches. Elles demandent aussi à avoir quelques responsabilités au sein des organisations de pêcheurs », insista-t-elle. Le réseau AKTEA est un exemple de ce travail de « lobby » auprès des élus dont font preuve les associations locales de femmes.

Enfin, reconnaissant l'utilité des Axes 3 et 4 du FEP en matière de soutien aux réseaux et aux groupes locaux, elle regretta le manque de mesures concrètes concernant les femmes : « Le Fonds Européen de la Pêche, bien qu'il mentionne le principe de l'égalité homme-femme, n'a pas proposé d'actions spécifiques pour arriver à cette égalité ».

José J. Pascual-Fernández, professeur en Sciences Politiques et Sociales à l'Université de La Laguna de Ténériffe, se pencha sur la question de la diversification économique dans les communautés de pêche à petite échelle confrontées à une diminution de la ressource et de l'espace disponibles. Selon lui, la recherche de la viabilité peut entraîner pour ces communautés l'annulation de certains processus reproductifs et le recours à d'autres activités et ressources.

La définition que le Docteur Pascual-Fernández donna du processus de diversification fut la suivante : il s'agit d'une articulation nouvelle entre différentes activités économiques par le biais de relations socioprofessionnelles préexistantes. Selon ses mots, la diversification n'est pas une nouveauté mais plutôt un processus constant de recombinaison des activités en fonction des nécessités économiques et des exigences environnementales. Il cita l'exemple des îles Canaries dont certaines communautés pratiquent en alternance la pêche, l'agriculture et le cabotage depuis des siècles.

On peut aussi parler de diversification lorsque l'on passe d'une simple extraction à un ajout de valeur au produit. Selon lui, la pêche artisanale est liée à un patrimoine côtier dont l'image permettrait, par exemple, de se concentrer sur un nouveau type de label de qualité ou sur un nouveau type de commercialisation.

Le tourisme est également un phénomène offrant d'autres possibilités aux communautés de pêche. « Le tourisme a eu un impact significatif sur les zones côtières, sur la vie des pêcheurs qui y résident et travaillent, en termes économiques, culturels et sociaux. Cependant, la pêche artisanale a une capacité de résister à ces pressions extérieures et peut utiliser cette présence de touristes pour son bénéfice », dit-il. Les reconversions, totales ou partielles, de nombreux pêcheurs artisans dans la restauration ou les activités touristiques en mer existent effectivement depuis plusieurs décennies en Italie (où le *pescaturismo* est encouragé) et dans

les îles Canaries. « Ce sont des stratégies déjà bien implantées. Et nous devons nous demander dans quelle mesure les aides publiques peuvent soutenir les pêcheurs dans ce désir de diversifier leurs activités », conclut-il en insistant sur la mise en valeur du patrimoine maritime des régions d'Europe.

Alyne Delaney, chercheuse au centre de recherches IFM (*Innovative Fisheries Management*) de l'Université d'Aalborg au Danemark, tenta d'apporter quelques éclaircissements quant aux notions de vulnérabilité et de résilience des communautés de pêche.

Condamnant l'attitude de la Commission qui « privilégie la viabilité des stocks à celle des gens », elle insista sur la nécessité d'apporter un équilibre entre la dimension environnementale et les aspects sociaux et économiques. La gestion doit en effet pouvoir concilier et intégrer les considérations techniques et les variables socioculturelles. Elle souligna notamment l'utilité des informations fournies par les communautés et intégrées aux questions de gestion : « Il a été clairement démontré que les études d'impact social peuvent vraiment être améliorée à partir du moment où on a des données provenant des communautés ».

Elle fit donc part des recherches en sciences sociales en matière de vulnérabilité et de résilience des communautés de pêcheurs. « Je sais que certains autres chercheurs dans le domaine des sciences sociales n'aiment pas beaucoup ce terme. Mais on voudrait savoir comment ces communautés peuvent-elles réagir, rebondir, et comment peuvent-elles s'adapter aux changements ? ». La recherche vise donc à une meilleure compréhension des répercussions d'une politique sur une communauté, et des alternatives qui s'offrent à elle, en prenant en compte le capital social des acteurs, c'est-à-dire tant les processus informels que les relations formelles.

Elle conseilla aux gestionnaires d'accorder plus d'attention aux variables socioculturelles : les institutions, les organisations de producteurs, les actions informelles, etc. D'autre part, elle souligna l'intérêt d'identifier des sous-groupes (catégories d'âge, catégories professionnelles, etc.) au sein des communautés : « Quand vous parlez d'un pacte social sur une communauté, il y a de nombreux sous-groupes. Et ils ne vont pas ressentir les effets de la même façon », dit-elle. Afin d'évaluer la résilience d'une communauté et les alternatives possibles, ces variables doivent être observées à la lumière du contexte politique, culturel et environnemental.

Selon Alyne Delaney, les pêcheries artisanales ont besoin de plans de développement sur le long terme. Cela implique une connaissance claire des règles et des normes. Elle insista sur la nécessité d'un traitement préférentiel « non pas parce qu'elles sont faibles mais parce qu'elles sont tout simplement dans une situation différente ». Ce traitement doit être basé tant sur la viabilité économique que sur la viabilité sociale.

Annie Castaldo, présidente du collège des conchyliculteurs de la Fédération des Femmes du Milieu Maritime et membre du CIVAM Languedoc-Roussillon (Centre d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural), représentait les conchyliculteurs de l'étang de Thau.

Elle fit un exposé des problèmes environnementaux auxquels sont confrontés les élevages et cultures marines compte tenu de leur situation en bordure du bassin versant à travers lequel s'écoulent les eaux issues de l'agriculture et des zones habitées. Elle insista sur la nécessité d'une gestion de la pollution par bassin versant prenant en compte les répercussions sur la zone côtière et les lagunes.

Elle évoqua ensuite la question des modifications chromosomiques des huîtres afin de réduire la mortalité des essaims, et appela à une réglementation européenne de ces pratiques. A ce sujet, elle souleva également le débat sur la transparence vis-à-vis des consommateurs.

Enfin, elle fit part de son activisme au sein du réseau AKTEA et avec les associations locales pour une meilleure reconnaissance du statut des femmes dans la pêche et l'aquaculture. Soulignant les progrès faits en France dans ce sens, elle conclut : « Il y a encore beaucoup de choses à éclaircir. Mais ce statut a le mérite d'exister, et j'espère que d'autres femmes dans d'autres pays vont s'appuyer sur le travail qui a été fait par la France ».

Après cette dernière intervention du panel, le modérateur **Antonio Garcia Allut** esquaissa un résumé des présentations avant de laisser la parole à la salle pour le débat.

Juan Manuel Gómez Leis, *patrón mayor* de la *Cofradía de Pescadores* de Lira, fit part du travail des pêcheurs de la *Cofradia* de Lira. « Nous avons tenté de concevoir un projet intégré pour agir dans trois domaines. Economiquement, une amélioration de la commercialisation. Un champ socioculturel mettant en avant les pratiques traditionnelles. Et au plan biologique, la création d'une réserve marine ». Ce projet reçut l'appui de l'administration régionale, des groupes écologistes et de l'Europe.

Exprimant son mépris de la pêche illégale et des rejets de poissons, il fit l'éloge des pratiques artisanales transmises depuis plusieurs générations afin d'assurer la sélectivité et la durabilité.

« Nous avons parié sur une pêche durable et un meilleur niveau de vie des marins pêcheurs. Pour qu'ils puissent vivre de leur activité. Nous voulons pêcher aujourd'hui, et nous voulons continuer à pêcher demain. Nos aïeux nous ont transmis un héritage qui doit être maintenu et préservé. A cette fin, nous avons besoin de tous. Nous avons besoin de l'Union européenne, des décideurs politiques. Mais nous devons également choisir un cap, une direction vers laquelle avancer. Une direction qui soit bonne pour tous », conclut-il.

John O'Brien, pêcheur de la petite île irlandaise d'*Inis Bo Finne*, expliqua la situation critique de plusieurs îles du Donegal frappées d'une double interdiction : l'arrêt de la pêche au saumon et la fermeture de la zone de pêche VIa par mesure de reconstitution. Les communautés de ces îles sont dépendantes de la pêche mais le peu de considération dont elles font l'objet et l'isolement dans lequel elles se trouvent les condamnent souvent à l'exil vu les faibles possibilités de diversification économique. « La reconstitution d'un stock prend quelques années. Et pendant cette période de transition, il y a toute une communauté qui est à l'arrêt. Et puis, quand l'activité peut reprendre, toutes les infrastructures ont disparu. Il n'y a plus rien derrière », dit-il.

Il fit part de l'espoir que ces communautés placent dans la réforme de la PCP et de son souhait que la pêche puisse reprendre avant qu'il ne soit trop tard et que les traditions et cultures insulaires ne disparaissent.

Irene Estévez Souto, de la *Cofradia* de Cedeira, s'adressa à représentants de la DG Mare en leur demandant de mettre en place une nouvelle PCP qui soutienne la pêche artisanale sur le long terme. Une gestion à court terme qui ne tient pas compte des acteurs du secteur dans les prises de décisions ne peut être durable et mène la pêche à sa disparition. « Je vous demande de les considérer, eux qui vivent du poisson qu'ils pêchent et qui sont le mieux à même de le gérer », dit-elle. Elle insista sur le besoin de s'affranchir des pratiques destructrices telles que le chalutage à grande échelle.

Angeles Millé Rodriguez, Secrétaire de la *Federacion Galega de Redeiras Artesas*, fit part du travail de son organisme *O Peirao* spécialisé dans la confection artisanale de filets de pêche. Cette fédération, créée en 2004, regroupe aujourd'hui plus de 200 ateliers d'artisanat répartis dans les ports de Galice. L'action collective de ces femmes permet de réduire le nombre d'intermédiaires et de garantir aux pêcheurs des prix accessibles.

« Nous estimons que l'utilisation d'engins sélectifs homologués et contrôlés est la garantie d'une utilisation durable des ressources. Toutefois, nous estimons qu'il y a un manque de contrôle effectif de l'utilisation de ces arts. Nous voudrions du secteur une plus grande sensibilisation, et de la part des administrations un plus grand effort d'homologation et de contrôle des engins de pêche », souligna-t-elle.

Cristina Moco, assistante sociale à la *Mutua dos Pescadores* et membre d'AKTEA via le *Rede Portuguesa das Mulheres da Pesca*, souligna la nécessité de prendre en compte la dimension sociale lorsque l'on parle de « durabilité » et de « viabilité » du secteur – ce qui n'a jamais été le cas jusqu'à présent dans la vision exclusivement économique de la PCP.

« La viabilité de la pêche, à l'avenir, passe effectivement par la reconstitution des stocks halieutiques. Mais c'est également vrai pour le renouvellement des ressources humaines ». Elle revint sur les propos d'Alyne Delaney en décrivant la situation des communautés de pêche au Portugal, où « la flotte sort en mer grâce aux retraités qui travaillent illégalement et grâce à la main d'œuvre immigrante ».

Craignant que la pêche ne devienne le « parent pauvre » de la politique maritime, elle évoqua le besoin de diversification des sources de revenus des familles – processus au sein duquel les femmes jouent un rôle crucial bien que souvent invisible.

Arthur Bogasson, président de la NASBO (*Association of Small Boat Owners of Iceland*) et co-fondateur du Forum Mondial des Pêcheurs, insista à son tour sur l'intérêt de considérer l'avis des pêcheurs eux-mêmes dans les processus de prise de décision : « Il est humiliant de voir se répéter des grandes conférences sur la pêche sans que les pêcheurs soient présents. Soyez ouverts au fait que les pêcheurs savent souvent beaucoup plus de choses que vous et que les scientifiques sur l'état des stocks », fit-il remarquer aux représentants de la Commission européenne.

Mettant l'assemblée en garde des effets négatifs d'un système de QIT, il s'adressa cette fois aux pêcheurs : « Vous devez être sur le qui-vive pour les prochaines années pour protéger vos droits et vos revenus. Je vous encourage à vous mettre en commun, à rassembler vos forces et à essayer de mettre vos points de discorde sur le côté. Soyez fiers : la pêche artisanale aura un grand rôle à jouer dans l'avenir d'une pêche saine et en pleine forme. Vous devez être fiers de ce que vous êtes et de ce que vous faites », conclut-il.

José Agustín Pérez, pêcheur Galicien membre de la *Cofradia* de Cedeira, insista sur la nécessité d'interdire les arts trainants destructeurs et de conserver la zone des 12 milles à l'usage exclusif de la pêche artisanale. Il se plaignit également des destructions de filets occasionnées par certains gros navires opérant dans cette zone. « Ces 12 milles nautiques doivent être sacrés pour la pêche côtière », soutint-il.

Il déplora aussi l'absence de relève parmi les jeunes espagnols : « En six ans en tant que patron pêcheur, il n'y a que quatre garçons qui nous ont rejoints. Les autres sont des philippins et des latino-américains. Des galiciens, dans ce métier, il n'y en a plus ». Il attribua ce manque d'intérêt des jeunes aux conditions instables de la profession, notamment dues aux augmentations successives de la taille minimale des prises et à la concurrence du poisson chilien importé en Europe.

Antonio Garcia Allut, clôtura enfin le débat et remercia l'ensemble des participants pour leur contribution aux travaux de la journée.

En guise de conclusion de cet atelier, **Brian O'Riordan** rappela les prochaines étapes clés du processus de réforme de la PCP auxquelles les représentants de la pêche à petite échelle en Europe devront participer afin de faire entendre leur voix.

Il encouragea l'assemblée à soumettre ses contributions – individuelles ou collectives – à la consultation publique du Livre Vert avant le 31 décembre. Il souligna que les résultats de l'atelier seront rediscutés durant les prochaines semaines avant d'être rédigés sous la forme d'une Déclaration et transmis par ICSF dans sa contribution au processus du Livre Vert.

Enfin, il insista sur l'importance des débats futurs qui se tiendront après la deadline du 31 décembre : « Nous devons essayer de trouver un maximum d'opportunités pour continuer à débattre de ces questions, les mettre à l'ordre du jour dans le processus de réforme en 2010 et en 2011, et faire en sorte qu'en 2012 nous ayons des mesures concrètes et spécifiques comprises dans la nouvelle Politique Commune de la Pêche, qui pourront assurer que les communautés qui pratiquent la pêche artisanale seront traitées sur un pied d'égalité en Europe », conclut-il.

FIN DE L'ATELIER